



Groupama SA
Rapport Financier Semestriel
30 juin 2015

GROUPAMA SA
Société anonyme au capital de 1 686 569 399 euros
Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS Cedex 08
R.C.S. : PARIS 343 115 135

SOMMAIRE

- I. Rapport semestriel d'activité
- II. États financiers consolidés condensés
- III. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
- IV. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Rapport semestriel d'activité
30 Juin 2015

Les comptes combinés du Groupe et les comptes consolidés de Groupama SA pour le premier semestre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration de Groupama SA, réuni le 30 juillet 2015 sous la présidence de Jean-Yves Dagès. S'agissant de comptes semestriels, ils ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Les comptes combinés du Groupe comprennent l'ensemble des activités du Groupe (activité des Caisses régionales et celle des filiales consolidées dans Groupama S.A.). Les comptes consolidés de Groupama S.A. comprennent l'activité de l'ensemble des filiales ainsi que la réassurance interne (soit près de 35% du chiffre d'affaires des Caisses régionales cédé à Groupama SA).

L'analyse ci-après porte sur le périmètre combiné.

Une activité axée sur la croissance rentable

Au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires combiné de Groupama atteint 9,3 milliards d'euros, en progression de 0,9 % à périmètre et taux de change constants par rapport au 30 juin 2014.

En assurance de biens et responsabilité, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 5,2 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 1,1% par rapport au 30 juin 2014. L'assurance de la personne représente 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2015, en progression de 0,5%.

Tableau récapitulatif du chiffre d'affaires par activité au 30 juin 2015

Chiffre d'affaires en millions d'euros	30/06/2015	Évolution À périmètre et taux de change constants
Assurance de biens et responsabilité	5 206	+1,1 %
Assurance de la personne	3 930	+0,5 %
Activités financières et bancaires	140	+1,4 %
TOTAL GROUPE	9 276	+0,9 %

▪ En France

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 30 juin 2015 s'établit à 7,6 milliards d'euros, en baisse de 0,6 % par rapport au 30 juin 2014.

En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +0,6% à 4 173 millions d'euros. L'assurance des particuliers et professionnels reste stable sur la période à 2 440 millions d'euros (soit près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches habitation (+1,5% à 779 millions d'euros) et risques professionnels (+6,5% à 290 millions d'euros) compense le repli de la branche automobile de tourisme (-1,4% à 1 137 millions d'euros). L'assurance aux entreprises et collectivités est en hausse (+2,7%) et profite notamment de la croissance de la branche flottes (+3,8%). Les filiales spécialisées du groupe (assistance et protection juridique) poursuivent leur fort développement (+18,8%).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires atteint 3 393 millions d'euros, en baisse de 2,2% par rapport au 30 juin 2014. Cette évolution est principalement imputable à la baisse de l'activité en épargne/retraite individuelle en euro (-9,6% à 590 millions d'euros) alors que le chiffre d'affaires en UC s'établit à 300 millions d'euros. Ainsi, après prise en compte des arbitrages des contrats euros vers les contrats UC (104 millions d'euros), des transferts Fourgous (125 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (196 millions d'euros), la part des encours UC en épargne individuelle est portée à 19,7% contre 17,6% au 31 décembre 2014. Par ailleurs, le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 30 juin 2015 progresse de +1,0% par rapport au 30 juin 2014. Le chiffre d'affaires en santé affiche quant à lui une augmentation de +0,3% se décomposant en une diminution de -2,2% en santé individuelle et une hausse de +10,8% en santé collective sous l'effet de la montée en puissance des contrats ANI.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Groupama a mis en place de nombreux partenariats pour soutenir l'économie collaborative et l'innovation. Pour les TPE et PME françaises, Groupama Banque et Gan Assurances ont mis en place des partenariats, avec respectivement les plateformes de crowdfunding Unilend et Lendopolis. Pour faciliter la gestion des sinistres automobiles, le groupe a signé un partenariat avec Coyote permettant aux assurés Amaguiz, équipés d'un Coyote S, d'exploiter la vidéo en cas d'accident auto. Dans le domaine agricole, Groupama s'est associé à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs.

▪ À l'international

Le chiffre d'affaires de l'international s'établit à 1,6 milliard d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 8,8% à périmètre et taux de change constants par rapport au 30 juin 2014 et en hausse de 9,5% en variation courante.

Cette croissance est portée par la forte progression du chiffre d'affaires de l'assurance de la personne (+21,5%) à 537 millions d'euros, sous l'effet notamment de la progression du chiffre d'affaires de la branche épargne/retraite individuelle (+29,8%), essentiellement en Italie. En assurance santé (individuelle et collective), la croissance est de 11,1% par rapport au 30 juin 2014.

En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires de 1 032 millions d'euros au 30 juin 2015 progresse de 3,3% par rapport à la période précédente. Cette évolution est principalement liée aux bonnes performances de la branche métiers agricoles (+37,3%), essentiellement en Turquie et à la progression des activités auprès des entreprises et collectivités (+3,5%).

Tableau récapitulatif du chiffre d'affaires à l'international au 30 juin 2015

Chiffre d'affaires en millions d'euros	30/06/2015	Évolution à périmètre et taux de change constants
Italie	840	+10,0 %
Turquie	272	+18,1 %
Hongrie	184	-2,8 %
Roumanie	86	+17,8 %
Grèce	75	+4,9 %
Autres	112	-0,9 %
Assurance internationale	1 569	+8,8%

▪ Activités financières et bancaires

Le groupe réalise un chiffre d'affaires en hausse de 1,4% par rapport au 30 juin 2014, à 140 millions d'euros, provenant de Groupama Banque pour 76 millions d'euros, Groupama Asset Management pour 62 millions d'euros et Groupama Épargne Salariale pour 2 millions d'euros.

Groupama Banque a poursuivi son développement commercial, avec notamment une hausse de plus de 15% des encours de dépôts par rapport au 30 juin 2014.

Une performance opérationnelle et technique renforcée

Le résultat opérationnel économique du groupe progresse de +16 millions d'euros pour s'établir à +116 millions d'euros au 30 juin 2015.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance au 30 juin 2015 s'élève à +127 millions d'euros.

Le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 98,7% au 30 juin 2015 contre 98,5% au 30 juin 2014. La charge de sinistres graves est en net recul sur le 1^{er} semestre 2015 ainsi que celle relative aux sinistres climatiques. La sinistralité attritionnelle continue d'évoluer favorablement sous l'effet de l'ensemble des mesures prises par le groupe. La charge des autres provisions techniques et variations sur antérieurs est en revanche en hausse sous l'effet notamment de l'environnement de taux bas qui pèse pour 125 millions d'euros au 30 juin 2015. L'environnement jurisprudentiel et réglementaire en Turquie autour de la responsabilité automobile pèse également sur le ratio combiné.

Le résultat opérationnel économique assurance s'élève à 103 millions d'euros en France, en progression de 21 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014 et à 24 millions d'euros à l'international, contre 45 millions d'euros au 30 juin 2014.

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de 9 millions d'euros au résultat économique du groupe contre 1 million d'euros au 30 juin 2014.

L'activité holding du groupe affiche une perte économique de -20 millions d'euros au 30 juin 2015 contre -29 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le passage du résultat opérationnel économique au résultat net intègre des éléments non récurrents pour 150 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 40 millions au 30 juin 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des plus-values réalisées qui résulte de la politique de réduction des risques d'actifs.

Au global, le résultat net du groupe progresse fortement (+90%) par rapport au 30 juin 2014, pour atteindre 266 millions d'euros au 30 juin 2015.

Un bilan solide

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 8,0 milliards d'euros au 30 juin 2015, à un niveau stable par rapport à celui au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2015, les placements d'assurance s'élèvent à 83,4 milliards d'euros, à un niveau équivalent à celui au 31 décembre 2014. Les plus-values latentes du groupe atteignent 9,4 milliards d'euros au 30 juin 2015, dont 6,5 milliards d'euros sur les obligations, 0,8 milliard d'euros sur les actions et 2,1 milliards d'euros sur les actifs immobiliers.

Le groupe a poursuivi sa politique de réduction des risques d'actifs, avec notamment la cession des titres Veolia Environnement et Mediobanca sur le 1^{er} semestre 2015. Nette de couverture, la part des actions dans le portefeuille représente désormais 4,8 % du portefeuille d'actifs¹, contre 5,3% au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2015, les dettes subordonnées restent stables par rapport au 31 décembre 2014. Le ratio d'endettement sur fonds propres comptables hors réserves de réévaluation de Groupama s'élève à 11,2% au 30 juin 2015. Post-clôture, le 6 juillet 2015, Groupama a remboursé par anticipation ses Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005 à la première date de remboursement, conformément à l'article 5 des Termes et Conditions des titres.

La solidité du groupe a été confirmée par l'agence de notation Fitch. Le 29 mai 2015, l'agence a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de 'BBB' à 'BBB+', associée d'une perspective stable.

Une marge de solvabilité de 251%

La couverture de l'exigence de marge de solvabilité réglementaire est solide, à 251% au 30 juin 2015 contre 253% au 31 décembre 2014.

Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont détaillées dans le chapitre 3 du Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 23 avril 2015 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Les opérations avec les parties liées n'ont pas présenté d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2014. Les conventions mises en place avec les caisses régionales se sont poursuivies de façon identique à celles présentées dans le Document de Référence 2014, tant dans l'application des conventions que dans l'ordre de grandeur.

Facteurs de risque

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis Groupama S.A sont détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence 2014 enregistré auprès de l'AMF le 23 avril 2015 et disponible sur le site de la société (www.groupama.com).

Cette description des principaux risques reste valable à la date de publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de Référence 2014.

¹ Structure d'actifs calculée en valeur de marché, hors participations minoritaires, UC et mises en pension

Chiffres clés

Chiffres clés- Périmètre consolidé Groupama SA

A/ Chiffre d'affaires

en millions d'euros	30/06/2014		30/06/2015	2015/2014
	CA réel	CA Pro forma*	CA réel	Variation ** en %
> France	4 526	4 526	4 470	-1,2%
Assurance de la personne	2 284	2 284	2 224	-2,6%
Assurance de biens et responsabilité	2 242	2 242	2 246	+0,2%
> International & Outre-mer	1 433	1 442	1 569	+8,8%
Assurance de la personne	440	442	537	+21,5%
Assurance de biens et responsabilité	993	1 000	1 032	+3,3%
TOTAL ASSURANCE	5 959	5 968	6 040	+1,2%
Activités financières et bancaires	139	139	141	+1,5%
TOTAL	6 099	6 107	6 181	+1,2%

* à données comparables

** Variation à périmètre et change constants

B/ Résultat opérationnel économique

en millions d'euros	30/06/2014	30/06/2015	Variation 2015/2014
Assurance de la personne	9	-4	-13
Assurance de biens et responsabilité	25	7	-18
Activités financières et bancaires	1	9	+8
Holdings	-29	-20	+9
Résultat opérationnel économique*	6	-8	-14

Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins-values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

C/ Résultat net

en millions d'euros	30/06/2014	30/06/2015	Variation 2015/2014
Résultat opérationnel économique	6	-8	-14
Plus-values réalisées nettes de dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	53	147	+94
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-42	23	+65
Autres charges et produits	-9	-56	-47
Résultat net part du groupe	8	108	+100

Contribution des activités au résultat net consolidé

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2015
Assurance et services France	44	66
Assurance internationale	57	10
Activités financières et bancaires	1	11
Groupama SA et holdings	-82	17
Autres	-12	4
Résultat net part du groupe	8	108

D/ Bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2014	30/06/2015
Fonds propres comptables part du groupe	4 883	4 668
Plus-values latentes brutes	9 539	8 244
Dettes subordonnées	791	791
Total bilan	98 777	99 375

E/ Principaux ratios

	30/06/2014	30/06/2015
Ratio combiné non vie	101,1%	102,6%

	31/12/2014	30/06/2015
Ratio d'endettement	17,9%	17,7%

Chiffres clés - Périmètre combiné Groupama

A/ Chiffre d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014		30/06/2015	2015/2014
	CA réel	CA Pro forma*	CA réel	Variation ** en %
> France	7 615	7 615	7 566	-0,6%
Assurance de la personne	3 468	3 468	3 393	-2,2%
Assurance de biens et responsabilité	4 147	4 147	4 173	0,6%
> International & Outre-mer	1 433	1 442	1 569	8,8%
Assurance de la personne	440	442	537	21,5%
Assurance de biens et responsabilité	993	1 000	1 032	3,3%
TOTAL ASSURANCE	9 048	9 057	9 136	0,9%
Activités financières et bancaires	138	138	140	1,4%
TOTAL	9 187	9 195	9 276	0,9%

* à données comparables

** Variation à périmètre et change constants

B/ Résultat opérationnel économique

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2015	Variation 2015/2014
Assurance France	82	103	+21
Assurance International	45	24	-21
Activités financières et bancaires	1	9	+8
Holdings	-29	-20	+9
Résultat opérationnel économique*	100	116	+16

Résultat opérationnel économique : correspond au résultat net retraité des plus et moins-values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

C/ Résultat net

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2015	Variation 2015/2014
Résultat opérationnel économique	100	116	+16
Plus-values réalisées nettes de dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes	88	183	+95
Gains et pertes sur actifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	-35	30	+65
Autres charges et produits	-12	-63	-51
Résultat net part du groupe	140	266	+126

Contribution des activités au résultat net combiné

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2015
Assurance et services France	179	224
Assurance internationale	57	10
Activités financières et bancaires	1	11
Groupama SA et holdings	-85	16
Autres	-12	4
Résultat net part du groupe	140	266

D/ Bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2014	30/06/2015
Fonds propres comptables part du groupe	8 062	8 021
Plus-values latentes brutes	10 635	9 370
Dettes subordonnées	791	791
Total bilan	106 439	108 708

E/ Principaux ratios

	30/06/2014	30/06/2015
Ratio combiné non vie	98,5%	98,7%

	31/12/2014	30/06/2015
Marge de solvabilité (Solvabilité I)	253%	251%
Ratio d'endettement	11,6%	11,2%

États financiers consolidés condensés
Normes IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	14
BILAN CONSOLIDÉ	15
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	17
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	18
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	19
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	21
 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	 23
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	24
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	26
2.1. NOTE LIMINAIRE	26
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDÉS	27
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	28
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	31
3.1 ACTIFS INCORPORELS	31
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	32
3.3. DERIVES	37
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES	37
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	38
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38
3.7 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	38
3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	38
3.9 CAPITAUX PROPRES	39
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	40
3.12 OPÉRATIONS TECHNIQUES	41
3.13 IMPÔTS	46
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	46
3.15 FRAIS PAR DESTINATION	47

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS..... 48

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	48
NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION	52
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	55
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION	59
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	63
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	78
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	79
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE.....	80
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	81
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS ..	82
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	83
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES	84
NOTE 14 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	85
NOTE 15 – AUTRES CREANCES	86
NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	87
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE.....	88
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT	91
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	93
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS.....	96
NOTE 22 – AUTRES DETTES	97
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	98
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	100
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	104
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	105
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	106
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT.....	107
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT.....	108

AUTRES INFORMATIONS 110

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	110
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	113

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2015	31.12.2014
Écarts d'acquisition	Note 2	2 182	2 184
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	257	270
Actifs incorporels		2 439	2 454
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 032	1 045
Immobilier de placement en UC	Note 7	106	106
Immobilier d'exploitation	Note 5	611	620
Placements financiers hors UC	Note 6	68 252	69 270
Placements financiers en UC	Note 7	6 700	5 983
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	201	122
Placements des activités d'assurance		76 902	77 146
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	4 104	3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	981	1 038
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	8 403	8 491
Autres immobilisations corporelles		147	152
Frais d'acquisition reportés		233	215
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 13	308	212
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	2 564	1 898
Créances nées des opérations de cession en réassurance		275	247
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		208	262
Autres créances	Note 15	1 865	1 925
Autres actifs		5 600	4 911
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	948	1 097
TOTAL		99 375	98 777

Les notes en pages 23 à 113 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2015	31.12.2014
Capital		1 687	1 687
Réserve de réévaluation	Note 17	866	1 150
Autres réserves		2 409	2 437
Écarts de conversion		(402)	(406)
Résultat consolidé		108	15
Capitaux propres (part du groupe)		4 668	4 883
Intérêts ne conférant pas le contrôle		49	52
Capitaux propres totaux		4 717	4 935
Provisions pour risques et charges	Note 18	436	421
Dettes de financement	Note 19	821	821
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	53 622	51 660
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	16 722	17 466
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	4 250	4 892
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 721	3 304
Impôts différés passifs	Note 13	358	362
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		262	250
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	113	19
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		692	645
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		7 399	7 387
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		114	191
Instruments dérivés passifs	Note 8	829	812
Autres dettes	Note 22	5 319	5 611
Autres passifs		15 086	15 278
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		99 375	98 777

Les notes en pages 23 à 113 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2015	30.06.2014
Primes émises	Note 23	6 039	5 959
Variation des primes non acquises		(927)	(902)
Primes acquises		5 112	5 056
Produit net bancaire, net du coût du risque		106	95
Produits des placements		1 242	1 225
Charges des placements		(393)	(327)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		435	290
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		424	178
Variation des dépréciations sur placements		(1)	(5)
Produits des placements nets de charges	Note 24	1 707	1 361
Total des produits des activités ordinaires		6 925	6 512
Charges des prestations des contrats	Note 25	(5 350)	(4 987)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	337	331
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(537)	(516)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(5 551)	(5 172)
Charges d'exploitation bancaire		(89)	(94)
Frais d'acquisition des contrats		(621)	(612)
Frais d'administration		(284)	(278)
Autres produits et charges opérationnels courants		(314)	(296)
Total autres produits et charges courants		(6 859)	(6 452)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		66	61
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(22)	(27)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		44	34
Charges de financement	Note 28	(31)	(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(45)	(12)
Impôts sur les résultats	Note 29	139	36
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		107	10
Résultat net des activités abandonnées			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		107	10
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		(1)	1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		108	8

Les notes en pages 23 à 113 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	108	(1)	107	8	1	9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Éléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	4		4	(2)		(2)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 357)	(3)	(1 360)	3 059	6	3 065
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	1 058	2	1 060	(2 556)	(4)	(2 560)
Variation des impôts différés	15		15	(91)	(1)	(92)
Autres variations	10	1	11	2		2
éléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(14)		(14)	(10)		(10)
Variation des impôts différés	5		5	3		3
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(279)		(279)	405	1	406
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(171)	(1)	(172)	413	2	415

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 23 à 113 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2013	1 687	135	1 000	850	558	(414)	3 816	54	3 870
Affectation du résultat 2013		(135)		135					
Dividendes ⁽¹⁾				(55)			(55)	(4)	(59)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Autres			529				529		529
Incidence des opérations avec les actionnaires		(135)	529	80			474	(5)	469
Écarts de conversion						8	8		8
Actifs disponibles à la vente					5 523		5 523	13	5 536
Comptabilité reflet					(4 692)		(4 692)	(11)	(4 703)
Impôts différés				7	(239)		(232)	(1)	(233)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(21)			(21)		(21)
Autres				(8)			(8)		(8)
Résultat de l'exercice		15					15	2	17
Total des produits et charges reconnus sur la période		15		(22)	592	8	593	3	596
Total des mouvements sur la période		(120)	529	58	592	8	1 067	(2)	1 065
Capitaux propres au 31/12/2014	1 687	15	1 529	908	1 150	(406)	4 883	52	4 935
Affectation du résultat 2014		(15)		15					
Dividendes ⁽¹⁾				(31)			(31)	(2)	(33)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises									
Autres			(13)				(13)		(13)
Incidence des opérations avec les actionnaires		(15)	(13)	(16)			(44)	(2)	(46)
Écarts de conversion						4	4		4
Actifs disponibles à la vente					(1 357)		(1 357)	(3)	(1 360)
Comptabilité reflet					1 058		1 058	2	1 060
Impôts différés				5	15		20		20
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(14)			(14)		(14)
Autres				10			10	1	11
Résultat de l'exercice		108					108	(1)	107
Total des produits et charges reconnus sur la période		108		1	(284)	4	(171)	(1)	(172)
Total des mouvements sur la période		93	(13)	(15)	(284)	4	(215)	(3)	(218)
Capitaux propres au 30/06/2015	1 687	108	1 516	893	866	(402)	4 668	49	4 717

¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2013	1 687	135	1 000	850	558	(414)	3 816	54	3 870
Affectation du résultat 2013		(135)		135					
Dividendes ⁽¹⁾				(23)			(23)	(4)	(27)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises									
Autres			549				549		549
Incidence des opérations avec les actionnaires		(135)	549	112			526	(4)	522
Écarts de conversion						(2)	(2)		(2)
Actifs disponibles à la vente					3 059		3 059	6	3 065
Comptabilité reflet					(2 556)		(2 556)	(4)	(2 560)
Impôts différés				3	(91)		(88)	(1)	(89)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(10)			(10)		(10)
Autres				2			2		2
Résultat de l'exercice		8					8	1	9
Total des produits et charges reconnus sur la période		8		(5)	412	(2)	413	2	415
Total des mouvements sur la période		(127)	549	107	412	(2)	939	(2)	937
Capitaux propres au 30/06/2014	1 687	8	1 549	957	970	(416)	4 755	52	4 807

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

GROUPAMA SA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2015	30.06.2014
Résultat opérationnel avant impôt	44	34
Plus ou moins-values de cession des placements	293	(250)
Dotations nettes aux amortissements	78	94
Variation des frais d'acquisition reportés	(20)	(12)
Variation des dépréciations	(715)	(41)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	1 748	1 241
Dotations nettes aux autres provisions	6	(21)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(424)	(178)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	3	8
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	969	841
Variation des créances et dettes d'exploitation	(638)	42
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(48)	(321)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(203)	2 319
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(6)	(104)
Impôts nets décaissés	3	16
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	121	2 827
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	21	(6)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	21	(6)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(280)	(3 282)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(20)	(10)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	42	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(258)	(3 292)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(46)	(44)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(46)	(44)
Flux de trésorerie d'investissement provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(283)	(3 342)
Droits d'adhésion		
Émission d'instruments de capital		1 100
Remboursement d'instruments de capital	(13)	(551)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(33)	(26)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(46)	523
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(1)	(446)
Intérêts payés sur dettes de financement	(31)	(48)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(32)	(494)
Flux de trésorerie de financement provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(78)	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 279	1 074
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	121	2 827
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(283)	(3 342)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(78)	29
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		
Effet des variations de change sur la trésorerie	(3)	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	1 036	593

⁽¹⁾ Ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Il convient de souligner que la diminution du poste « variation des valeurs données ou reçues en pension » trouve sa contrepartie dans le poste « Acquisitions nettes de placements financiers ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 097
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	201
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(19)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2015	1 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	948
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	201
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2015	1 036

Les notes en pages 23 à 113 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Économie collaborative et innovation

Le 21 janvier 2015, Groupama Banque a mis en place un partenariat avec la plateforme de crowdfunding Unilend pour financer les TPE et PME françaises. Groupama Banque va contribuer au financement des projets d'entreprises par l'intermédiaire d'Unilend à hauteur de 100 millions d'euros, sur les 4 prochaines années.

Le 29 janvier 2015, Amaguiz et Coyote ont signé un partenariat permettant aux assurés Amaguiz, équipés d'un Coyote S, d'exploiter la vidéo en cas d'accident auto. Très attachés au respect de la vie privée, Coyote et Amaguiz ont basé leur partenariat sur un principe simple : la communication de la vidéo issue du Coyote S se fera si l'assuré le souhaite et s'il l'estime nécessaire. Le partenariat vise à faciliter la vie des assurés qui pourront gérer leurs sinistres avec davantage de sérénité.

Gan Assurances a signé en février 2015 un partenariat exclusif avec Lendopolis, la plateforme de financement participatif dédiée aux entreprises TPE et PME. Gan Assurances, aux côtés de Lendopolis, soutiendra des projets de développement d'entreprise de son choix et proposera un diagnostic « assurance » prenant en compte un certain nombre d'indicateurs (souscription ou non d'une responsabilité civile, etc...) et permettra ainsi aux investisseurs de faire un choix plus éclairé sur le niveau de risque de leur investissement.

Le 29 février 2015, Groupama s'est associé à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Groupama propose désormais à tous les exploitants agricoles d'assurer leurs drones aériens en couvrant tous les dommages qu'ils pourraient causer ou subir. Au-delà d'assurer les drones aériens à usages agricoles, Groupama sera lui-même utilisateur d'informations fournies par des drones dans l'exercice de son métier d'assureur auprès des agriculteurs. L'expertise sera ainsi fiabilisée au profit de la satisfaction des exploitants agricoles assurés chez Groupama.

Évolution de la détention de titres stratégiques par Groupama

Groupama a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille d'actifs dans des conditions de prix favorables.

Le 12 février 2015, Groupama a ainsi cédé auprès d'investisseurs institutionnels la totalité de sa participation dans le capital de Mediobanca, représentant environ 4,9% du capital de la société, pour un prix de vente de 333 millions d'euros.

Le 3 mars 2015, le groupe a également cédé la majeure partie de sa participation dans le capital de Veolia Environnement, représentant environ 5,05% du capital de la société, pour un prix de vente de 485 millions d'euros.

Notation financière

Le 29 mai 2015, l'agence de notation Fitch a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de « BBB » à « BBB + », associée d'une perspective « stable ». L'agence estime, notamment en vertu de la présence d'un réseau structuré en France et de risques diversifiés, que les conditions d'une rentabilité durable sont réunies et renforcent la solvabilité du groupe.

Gouvernance

Le 18 juin 2015, Le Conseil d'administration de Groupama SA a renouvelé les mandats de Jean-Yves Dagès en tant que Président de Groupama SA et de Thierry Martel en tant que Directeur général de Groupama SA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Grèce

Au cours du 2ème trimestre 2015, la Grèce, faute de liquidités suffisantes, s'est trouvée dans une situation difficile pour faire face aux échéances de remboursement de sa dette. Afin d'éviter une sortie du pays de la zone euro et d'honorer ses échéances de dettes (avec quelques jours de retard), la Grèce a renégocié un 3ème plan d'aide avec ses créanciers, plan dont l'octroi est soumis à la mise en place de réformes pour redresser les finances et l'économie du pays. Le 13 juillet dernier, une possibilité d'un nouveau plan d'aide a été approuvée avec les autres États de la zone euro concernant une aide financière de 80 milliards d'euros sur trois ans, assortie de la mise en place d'un programme de réformes dont une 1ère tranche a été ratifiée par le parlement grec le 16 juillet et une seconde a été votée le 22 juillet 2015.

Ces réformes qui seront progressivement mises en place au cours du 2nd semestre 2015 pourraient avoir un effet récessif sur le pouvoir d'achat et peser à terme sur la croissance économique du pays. Toutefois, à ce jour, le programme de réformes n'est pas encore suffisamment détaillé pour que ses effets sur l'activité de la filiale de Groupama en Grèce puissent être précisément déclinés dans un nouveau plan d'affaires. En effet, les hypothèses utilisées à ce jour ne semblent pas remises en cause par ces réformes. Un recul supplémentaire de quelques mois devrait permettre une meilleure appréhension des réformes et de leurs impacts au sein de la filiale.

Remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005

Le 3 juin 2015, Groupama a annoncé le remboursement par anticipation de ses Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005 à la première date de de remboursement, soit le 6 juillet 2015, conformément à l'article 5 des termes et conditions des titres.

Le 6 juillet 2015, le remboursement a été effectué pour un montant de 43 millions d'euros, correspondant au nominal, augmenté des coupons courus.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2015 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 30 juillet 2015.

Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, les comptes de chaque entité du périmètre de consolidation sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2015 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA SA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2015, notamment l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » concernant la date à retenir pour la comptabilisation du passif lié au paiement des taxes. L'application de cette interprétation au 1er janvier 2015 a un impact net d'impôt sur le bilan d'ouverture des comptes consolidés de 11 millions d'euros et n'a pas d'impact significatif sur la présentation du compte de résultat.

L'amendement à IAS 19 intitulé « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » et adopté par l'Union européenne en décembre 2014 n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de consolidation sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ Entreprise consolidante

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles un contrôle conjoint ou une influence notable.

➤ Entités contrôlées

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise consolidante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise consolidante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ Entreprises associées et coentreprises

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise consolidante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Écarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1 ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

À chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2015, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Évaluation

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ Avantages du personnel

• Engagements de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans le paragraphe 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques vie ».

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	803	1 636	2 439	807	1 647	2 454
Placements des activités d'assurance	69 920	6 982	76 902	70 419	6 727	77 146
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	4 104		4 104	3 639		3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	805	176	981	860	178	1 038
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	8 207	196	8 403	8 282	209	8 491
Autres actifs	4 718	881	5 600	3 986	925	4 911
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	741	207	948	636	461	1 097
Actif total consolidé	89 298	10 077	99 375	88 629	10 147	98 777
Provisions pour risques et charges	348	88	436	330	91	421
Dettes de financement	821		821	821		821
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	48 497	5 126	53 622	46 520	5 140	51 660
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	15 002	1 720	16 722	15 896	1 570	17 466
Participation aux bénéfices différée passive	4 106	143	4 250	4 722	170	4 892
Ressources des activités du secteur bancaire	3 721		3 721	3 304		3 304
Autres passifs	14 776	311	15 086	14 898	380	15 278
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	87 271	7 388	94 658	86 491	7 350	93 841

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	3 719	1 393	5 112	3 792	1 264	5 056
Produit net bancaire, net du coût du risque	106		106	95		95
Produits des placements	1 111	131	1 242	1 095	130	1 225
Charges des placements	(368)	(26)	(393)	(306)	(21)	(327)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	405	30	435	254	36	290
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	415	8	424	150	28	178
Variation des dépréciations sur placements	(1)		(1)		(5)	(5)
Total des produits des activités ordinaires	5 388	1 537	6 925	5 080	1 432	6 512
Charges des prestations des contrats	(4 240)	(1 111)	(5 350)	(3 958)	(1 029)	(4 987)
Produits sur cession en réassurance	302	35	337	282	49	331
Charges sur cession en réassurance	(440)	(97)	(537)	(447)	(70)	(516)
Charges d'exploitation bancaire	(89)		(89)	(94)		(94)
Frais d'acquisition des contrats	(408)	(213)	(621)	(407)	(205)	(612)
Frais d'administration	(203)	(82)	(284)	(200)	(78)	(278)
Autres produits et charges opérationnels courants	(289)	(25)	(314)	(271)	(25)	(296)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	22	44	66	(15)	76	61
Autres produits et charges opérationnels	(11)	(10)	(22)	(18)	(9)	(27)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10	34	44	(33)	67	34
Charges de financement	(31)		(31)	(48)		(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(31)	(14)	(45)	(15)	3	(12)
Impôts sur les résultats	156	(17)	139	53	(17)	36
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	104	3	107	(43)	53	10
Résultat net des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	104	3	107	(43)	53	10
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle			(1)	1		1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	105	3	108	(44)	53	8

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2015									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	1 650	2 068			3 719	874	520		1 393	5 112
Produit net bancaire, net du coût du risque			106		106					106
Produits des placements	63	1 037		12	1 111	60	70	2	131	1 242
Charges des placements	(32)	(341)		6	(368)	(17)	(7)	(1)	(26)	(393)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	62	343			405	22	8		30	435
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	11	396		8	415	(1)	9		8	424
Variation des dépréciations sur placements					(1)					(1)
Total des produits des activités ordinaires	1 754	3 502	106	26	5 388	938	599	1	1 537	6 925
Charges des prestations des contrats	(1 090)	(3 149)			(4 240)	(618)	(493)		(1 111)	(5 350)
Produits sur cession en réassurance	84	218			302	32	3		35	337
Charges sur cession en réassurance	(214)	(226)			(440)	(93)	(4)		(97)	(537)
Charges d'exploitation bancaire			(89)		(89)					(89)
Frais d'acquisition des contrats	(229)	(179)			(408)	(163)	(49)		(213)	(621)
Frais d'administration	(138)	(65)			(203)	(54)	(28)		(82)	(284)
Autres produits et charges opérationnels courants	(71)	(168)	1	(52)	(289)	(20)	(4)	(1)	(25)	(314)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	96	(67)	18	(26)	22	21	24	(1)	44	66
Autres produits et charges opérationnels	(5)	2		(8)	(11)	(9)	(1)		(10)	(22)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	92	(65)	18	(34)	10	12	23	(1)	34	44
Charges de financement				(30)	(31)					(31)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)	(29)			(31)	(14)			(14)	(45)
Impôts sur les résultats	(23)	145	(7)	41	156	(12)	(5)		(17)	139
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	66	51	11	(24)	104	(14)	18	(1)	3	107
Résultat net des activités abandonnées										
TOTAL RÉSULTAT NET	66	51	11	(24)	104	(14)	18	(1)	3	107
dont intérêts ne conférant pas le contrôle	(1)									(1)
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	67	51	11	(24)	105	(14)	18	(1)	3	108

En millions d'euros	30.06.2014									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	1 656	2 137			3 792	847	417		1 264	5 056
Produit net bancaire, net du coût du risque			95		95					95
Produits des placements	53	1 037		4	1 095	56	72	1	130	1 225
Charges des placements	(31)	(288)		13	(306)	(14)	(6)		(21)	(327)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	30	224		1	254	17	19		36	290
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	216		(68)	150	6	22		28	178
Variation des dépréciations sur placements	2	(2)			0	(2)	(2)		(5)	(5)
Total des produits des activités ordinaires	1 712	3 323	95	(50)	5 080	909	522	1	1 432	6 512
Charges des prestations des contrats	(1 067)	(2 891)			(3 958)	(603)	(425)		(1 029)	(4 987)
Produits sur cession en réassurance	56	225			282	47	2		49	331
Charges sur cession en réassurance	(218)	(229)			(447)	(72)	2		(70)	(516)
Charges d'exploitation bancaire			(94)		(94)					(94)
Frais d'acquisition des contrats	(221)	(185)			(407)	(160)	(45)		(205)	(612)
Frais d'administration	(136)	(64)			(200)	(51)	(27)		(78)	(278)
Autres produits et charges opérationnels courants	(85)	(143)		(43)	(271)	(19)	(5)	(1)	(25)	(296)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	40	36	2	(93)	(15)	52	25	0	76	61
Autres produits et charges opérationnels	3	(15)		(5)	(18)	(6)	(3)		(9)	(27)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	43	21	2	(98)	(33)	46	22	0	67	34
Charges de financement				(47)	(48)					(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(12)			(15)	3			3	(12)
Impôts sur les résultats	(19)	2		70	53	(12)	(5)		(17)	36
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	21	10	1	(76)	(43)	36	17	0	53	10
Résultat net des activités abandonnées										
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	21	10	1	(76)	(43)	36	17	0	53	10
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	21	9	1	(76)	(44)	36	17	0	53	8

NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Écart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 040	(581)	(275)	2 184	2 182
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			1	1	(12)
Turquie			(10)	(10)	8
Royaume-Uni			6	6	6
Autres mouvements de l'exercice			(3)	(3)	2
Valeur à la clôture	3 040	(580)	(279)	2 182	2 184

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- À une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

Comme indiqué précédemment, les réformes qui vont être progressivement mises en place au cours du 2nd semestre 2015 en Grèce n'indiquent pas de manière claire qu'il pourrait y avoir des effets défavorables sur les hypothèses des business plan utilisés pour la justification de l'écart d'acquisition de la filiale. Le groupe considère donc, qu'à ce jour, il n'y a pas d'indices tangibles de perte de valeur qui pourraient remettre en cause la rentabilité de la filiale. Une analyse plus fine aura lieu au 31 décembre 2015.

NOTE 2.1 – ÉCARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2015			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Écart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(176)	348
Italie	781			781
Turquie	262		(83)	179
Royaume-Uni	142	(30)	(20)	92
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 342	(580)	(279)	1 483
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	32			32
Total France et Outre-mer	698			698
Valeur à la clôture	3 040	(580)	(279)	2 182

En millions d'euros	31.12.2014			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Écart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(177)	347
Italie	781			781
Turquie	262		(73)	189
Royaume-Uni	142	(31)	(27)	84
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 342	(581)	(276)	1 484
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	32			32
Total France et Outre-mer	698			698
Valeur à la clôture	3 040	(581)	(276)	2 183

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 580 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 259 millions d'euros en 2012.
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	508	1 122	1 630	507	1 082	1 589
Augmentation		38	38		49	49
Diminution		(13)	(13)	(1)	(7)	(8)
Écarts de conversion	(3)		(3)	2	(2)	0
Variation de périmètre						
Valeur brute à la clôture	505	1 147	1 652	508	1 122	1 630
Amortissements cumulés à l'ouverture	(252)	(978)	(1 229)	(234)	(898)	(1 132)
Augmentation	(8)	(31)	(39)	(17)	(84)	(100)
Diminution					3	3
Écarts de conversion	2		2	(1)	1	0
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(258)	(1 009)	(1 266)	(252)	(978)	(1 229)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(130)		(130)	(129)		(129)
Dépréciation durable comptabilisée						
Dépréciation durable reprise						
Écarts de conversion	1		1	(1)		(1)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(129)		(129)	(130)		(130)
Valeur nette à l'ouverture	126	144	270	144	184	328
Valeur nette à la clôture	118	138	257	126	144	270

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance ;
- les autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 233	87	1 320	1 238	85	1 323
Acquisitions	1	3	4	1	3	4
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	30		30	38		38
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				(4)		(4)
Écarts de conversion						
Cessions	(77)	(3)	(80)	(40)	(1)	(41)
Autres						
Valeur brute à la clôture	1 187	87	1 274	1 233	87	1 320
Amortissements cumulés à l'ouverture	(265)		(265)	(258)		(258)
Augmentation	(8)		(8)	(21)		(21)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Diminution	40		40	14		14
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(233)		(233)	(265)		(265)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(10)		(10)	(10)		(10)
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(10)		(10)	(10)		(10)
Valeur nette à l'ouverture	958	87	1 045	970	85	1 055
Valeur nette à la clôture	945	87	1 032	958	87	1 045
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 390	177	2 567	2 346	175	2 521
Plus-values latentes	1 445	90	1 535	1 388	88	1 476

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 425 millions d'euros au 30 juin 2015 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 407 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 35 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2014. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 63 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 27 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 484 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 83 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 139	49	1 187	87		87	1 182	51	1 233	87		87
Amortissements cumulés	(218)	(15)	(232)				(249)	(16)	(265)			
Dépréciation durable	(2)	(8)	(10)				(2)	(8)	(10)			
Valeur nette à la clôture	919	26	945	87		87	931	27	958	87		87
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 340	50	2 390	177		177	2 296	50	2 346	175		175
Plus-values latentes	1 421	24	1 445	90		90	1 365	24	1 388	88		88

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE**NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	908	231	1 139	65	22	87
Amortissements cumulés	(176)	(42)	(218)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)			
Valeur nette à la clôture	731	188	919	65	22	87
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 883	457	2 340	113	65	177
Plus-values latentes	1 152	269	1 421	48	43	90

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	923	259	1 182	65	22	87
Amortissements cumulés	(192)	(57)	(249)			
Dépréciation durable	(2)	(1)	(2)			
Valeur nette à la clôture	730	201	931	65	22	87
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 843	453	2 296	110	66	175
Plus-values latentes	1 113	252	1 365	44	44	88

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	27	22	49			
Amortissements cumulés	(9)	(6)	(15)			
Dépréciation durable	(5)	(4)	(8)			
Valeur nette à la clôture	13	13	26			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	25	25	50			
Plus-values latentes	12	12	24			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	29	22	51			
Amortissements cumulés	(10)	(6)	(16)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	14	13	27			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	26	24	50			
Plus-values latentes	12	11	24			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	731	11	742	727	11	738
Acquisitions				2		2
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	1		1	2		2
Transfert de/vers les immeubles de placement				4		4
Écarts de conversion				(1)		(1)
Cessions	(2)		(2)	(3)		(3)
Autres						
Valeur brute à la clôture	730	11	741	731	11	742
Amortissements cumulés à l'ouverture	(108)		(108)	(93)		(93)
Augmentation	(8)		(8)	(19)		(19)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Diminution				4		4
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(116)		(116)	(108)		(108)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(14)		(14)			
Dépréciation durable comptabilisée				(14)		(14)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(14)		(14)	(14)		(14)
Valeur nette à l'ouverture	609	11	620	634	11	645
Valeur nette à la clôture	600	11	611	609	11	620
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	812	17	829	813	17	830
Plus-values latentes	212	6	218	204	6	210

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	613	117	730	11		11	612	119	731	11		11
Amortissements cumulés	(105)	(11)	(116)				(98)	(10)	(108)			
Dépréciation durable	(14)		(14)				(14)		(14)			
Valeur nette à la clôture	495	106	600	11		11	501	108	609	11		11
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	716	97	812	17		17	707	106	813	17		17
Plus-values latentes	221	(9)	212	6		6	206	(2)	204	6		6

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE**NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	521	92	613	6	5	11
Amortissements cumulés	(86)	(19)	(105)			
Dépréciation durable	(3)	(11)	(14)			
Valeur nette à la clôture	432	63	495	6	5	11
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	521	194	716	9	8	17
Plus-values latentes	90	132	221	3	3	6

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	519	93	612	6	5	11
Amortissements cumulés	(80)	(17)	(98)			
Dépréciation durable	(3)	(11)	(14)			
Valeur nette à la clôture	436	65	501	6	5	11
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	519	188	707	9	8	17
Plus-values latentes	83	124	206	3	3	6

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	53	64	117			
Amortissements cumulés	(5)	(7)	(11)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	48	58	106			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	45	52	97			
Plus-values latentes	(3)	(6)	(9)			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	53	66	119			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	49	60	108			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	48	59	106			
Plus-values latentes	(1)	(1)	(2)			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	66 913	68 111
Actifs évalués au coût amorti	1 339	1 159
Total placements financiers hors UC	68 252	69 270

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2015 s'élève à 68 252 millions d'euros et présente une diminution de 1 018 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 3 931 millions d'euros contre 4 115 millions d'euros au 31 décembre 2014. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 002	253	2 255	2 365	275	2 640	363	22	385
Obligations et autres placements à revenu fixe	42 467	4 586	47 053	48 166	4 993	53 159	5 699	407	6 106
Autres placements	1		1	1		1			
Total actifs disponibles à la vente	44 470	4 839	49 309	50 532	5 268	55 800	6 062	429	6 491
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	18		18	18		18			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	590	195	785	590	195	785			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	90		90	90		90			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 104	30	2 134	2 104	30	2 134			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 922	131	6 053	5 922	131	6 053			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 016	17	2 033	2 016	17	2 033			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 740	373	11 113	10 740	373	11 113			
Total placements évalués à la juste valeur	55 210	5 212	60 422	61 272	5 641	66 913	6 062	429	6 491

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2015, les plus-values non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs de transaction s'établissent respectivement à 6 491 millions d'euros et 329 millions d'euros contre 7 852 millions d'euros et 277 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 544	247	2 791	3 053	270	3 323	509	23	532
Obligations et autres placements à revenu fixe	42 220	4 317	46 537	48 991	4 866	53 857	6 771	549	7 320
Autres placements	1		1	1		1			
Total actifs disponibles à la vente	44 765	4 564	49 329	52 045	5 136	57 181	7 280	572	7 852
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	9		9	9		9			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	516	181	697	516	181	697			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 997	54	2 051	1 997	54	2 051			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 730	201	5 931	5 730	201	5 931			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 084	70	2 154	2 084	70	2 154			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 425	506	10 931	10 425	506	10 931			
Total placements évalués à la juste valeur	55 190	5 070	60 260	62 470	5 642	68 111	7 280	572	7 852

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ**NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	1 832	170	2 002	2 123	242	2 365	291	72	363
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 004	2 463	42 467	45 519	2 647	48 166	5 515	184	5 699
Autres placements		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	41 836	2 634	44 470	47 642	2 890	50 532	5 806	256	6 062
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"		18	18		18	18			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	499	91	590	499	91	590			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	90		90	90		90			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 837	267	2 104	1 837	267	2 104			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 816	1 106	5 922	4 816	1 106	5 922			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 016		2 016	2 016		2 016			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	9 258	1 482	10 740	9 258	1 482	10 740			
Total placements évalués à la juste valeur	51 094	4 116	55 210	56 900	4 372	61 272	5 806	256	6 062

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 337	207	2 544	2 741	312	3 053	404	105	509
Obligations et autres placements à revenu fixe	39 636	2 584	42 220	46 161	2 830	48 991	6 525	246	6 771
Autres placements		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	41 973	2 792	44 765	48 902	3 143	52 045	6 929	351	7 280
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"		9	9		9	9			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	428	88	516	428	88	516			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 740	257	1 997	1 740	257	1 997			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 119	611	5 730	5 119	611	5 730			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 084		2 084	2 084		2 084			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	9 460	965	10 425	9 460	966	10 425			
Total placements évalués à la juste valeur	51 433	3 757	55 190	58 362	4 108	62 470	6 929	351	7 280

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	148	105	253	162	113	275	14	8	22
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 543	2 043	4 586	2 786	2 207	4 993	243	164	407
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 691	2 148	4 839	2 948	2 320	5 268	257	172	429
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	104	91	195	104	91	195			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	16	14	30	16	14	30			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	82	49	131	82	49	131			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	9	8	17	9	8	17			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	211	162	373	211	162	373			
Total placements évalués à la juste valeur	2 902	2 310	5 212	3 159	2 482	5 641	257	172	429

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	143	104	247	152	118	270	9	14	23
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 373	1 944	4 317	2 697	2 169	4 866	324	225	549
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 516	2 048	4 564	2 849	2 287	5 136	333	239	572
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	95	86	181	95	86	181			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	31	23	54	31	23	54			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	138	63	201	138	63	201			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	37	33	70	37	33	70			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	301	205	506	301	205	506			
Total placements évalués à la juste valeur	2 817	2 253	5 070	3 150	2 492	5 642	333	239	572

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	30.06.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 002	253	2 255	2 365	275	2 640	363	22	385
Actifs classés en "trading"	18		18	18		18			
Actifs classés en "held for trading"	590	195	785	590	195	785			
Total actions et autres placements à revenu variable	2 610	448	3 058	2 973	470	3 443	363	22	385
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	42 467	4 586	47 053	48 166	4 993	53 159	5 699	407	6 106
Actifs classés en "trading"	90		90	90		90			
Actifs classés en "held for trading"	2 104	30	2 134	2 104	30	2 134			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	44 661	4 616	49 277	50 360	5 023	55 383	5 699	407	6 106
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 922	131	6 053	5 922	131	6 053			
Actifs classés en "held for trading"	2 016	17	2 033	2 016	17	2 033			
Total OPCVM de trésorerie	7 938	148	8 086	7 938	148	8 086			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	1		1	1		1			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	1		1	1		1			
Total placements évalués à la juste valeur	55 210	5 212	60 422	61 272	5 641	66 913	6 062	429	6 491

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 544	247	2 791	3 053	270	3 323	509	23	532
Actifs classés en "trading"	9		9	9		9			
Actifs classés en "held for trading"	516	181	697	516	181	697			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 069	428	3 497	3 578	451	4 029	509	23	532
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	42 220	4 317	46 537	48 991	4 866	53 857	6 771	549	7 320
Actifs classés en "trading"	89		89	89		89			
Actifs classés en "held for trading"	1 997	54	2 051	1 997	54	2 051			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	44 306	4 371	48 677	51 077	4 920	55 997	6 771	549	7 320
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 730	201	5 931	5 730	201	5 931			
Actifs classés en "held for trading"	2 084	70	2 154	2 084	70	2 154			
Total OPCVM de trésorerie	7 814	271	8 085	7 814	271	8 085			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	1		1	1		1			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	1		1	1		1			
Total placements évalués à la juste valeur	55 190	5 070	60 260	62 470	5 642	68 112	7 280	572	7 852

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	92	67	159	97	67	164
Dépôts	799	262	1 061	852	28	880
Autres	119		119	115		115
Total actifs évalués au coût amorti	1 010	329	1 339	1 064	95	1 159

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	2 673	(418)	2 255	3 934	(1 143)	2 791
Obligations et autres placements à revenu fixe	47 057	(4)	47 053	46 541	(4)	46 537
Autres placements	1		1	1		1
Total actifs disponibles à la vente	49 731	(422)	49 309	50 476	(1 147)	49 329
Placements financiers évalués au coût amorti	1 342	(3)	1 339	1 162	(3)	1 159
Placements financiers évalués au coût amorti	1 342	(3)	1 339	1 162	(3)	1 159

Le stock des provisions pour dépréciation des placements évalués à la juste valeur s'établit à 422 millions d'euros contre 1 147 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 0,85 % de leur coût amorti brut.

La variation du stock de provisions est principalement due à des reprises de provisions sur titres cédés pour 726 millions d'euros, dont 715 millions d'euros au titre des cessions de titres stratégiques.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques de 267 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements évalués au coût amorti demeure inchangé à 3 millions d'euros.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

NOTE 6.6 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Veolia Environnement					5,15%	252	432	180
Sociétés Françaises		0	0	0		252	432	180
Mediobanca					4,91%	147	291	144
OTP Bank	8,29%	259	410	175	8,30%	261	279	42
Sociétés Étrangères		259	410	175		408	570	186
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		259	410	175		660	1 002	366

⁽¹⁾ La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2015 sa politique de derisking actions avec la cession totale de ses titres Mediobanca et la cession partielle des titres Véolia Environnement. Conformément à la norme IAS39, ces cessions ont donné lieu à une reprise de provisions pour respectivement un montant de 306 millions d'euros pour Mediobanca et 409 millions d'euros pour Véolia Environnement.

Il convient de noter que compte tenu de leur caractère désormais peu significatif, les titres Véolia Environnement ne sont plus considérés comme des titres stratégiques dans les comptes du 30 juin 2015. La juste valeur de ces titres s'élève à 16 millions d'euros.

NOTE 6.7 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	30.06.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 545		2 545	3 066	521	40
Grèce						
Irlande	23		23	26	3	0
Italie	7 505		7 505	9 001	1 497	177
Portugal	260		260	295	35	3
Total	10 333		10 333	12 388	2 056	220

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 555		2 555	3 242	687	55
Grèce						
Irlande	22		22	26	4	1
Italie	7 492		7 492	9 157	1 665	217
Portugal	252		252	286	34	3
Total	10 321		10 321	12 711	2 390	276

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 220 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 240 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	30.06.2015					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	3 224		21	8 827	283	12 356
Variation de la plus ou moins-value latente	(163)			(154)	2	(315)
Variation de périmètre						
Acquisitions	16			189	7	212
Cessions / Remboursements	(23)			(183)		(206)
Écarts de conversion						
Titres de dette souveraine à la clôture	3 054		21	8 679	292	12 047

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 343 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont 11 millions d'euros de dette souveraine espagnole et 323 millions d'euros de dette souveraine italienne.

NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	585		585	678	93	8
Grèce						
Irlande	12		12	12	0	0
Italie	636		636	678	42	6
Portugal	16		16	18	2	0
Total	1 249		1 249	1 386	137	14

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes brutes	Plus ou moins-values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	597		597	706	109	10
Grèce						
Irlande	9		9	10	1	
Italie	646		646	709	63	15
Portugal	19		19	20	1	
Total	1 271		1 271	1 445	174	25

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 386 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 14 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des seuls OPCVM consolidés.

NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	2 445	62	133	2 640	3 044	59	219	3 322
Obligations et autres placements à revenu fixe	52 191	563	405	53 159	53 052	555	251	53 858
Autres placements			1	1			1	1
Total actifs disponibles à la vente	54 636	625	539	55 800	56 096	614	471	57 181
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	283	7	514	804	256		449	705
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	1 851	41	331	2 223	1 784	41	315	2 140
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 087			8 087	8 085			8 085
Autres placements								
Total actifs de transaction	10 221	48	845	11 114	10 125	41	764	10 930
Sous-total des placements financiers hors UC	64 857	673	1 384	66 914	66 221	655	1 235	68 111
Placements de contrats en UC	4 829	135	1 842	6 806	4 381	111	1 596	6 088
Instruments dérivés actifs et passifs		(627)	(1)	(628)		(689)		(689)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	69 686	181	3 225	73 092	70 602	77	2 831	73 510

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 201 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 829 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 67 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	30.06.2015								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	219	251	1	449	315			1 596	0
Variation de la plus ou moins-value latente reconnue en :									
- résultat				48	3			22	(1)
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(34)	10							
Transfert vers le niveau 3		46		(7)					
Transfert hors du niveau 3									
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions		98		63	32			281	
Cessions / Remboursements	(51)			(39)	(19)			(58)	
Écarts de conversion	(1)							1	
Montant en niveau 3 à la clôture	133	405	1	514	331			1 842	(1)

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		5	5		4	4
Obligations	1 865	640	2 505	1 478	638	2 116
Parts d'OPCVM d'actions	3 813	73	3 886	3 551	71	3 622
Parts d'OPCVM obligataires et autres	144	103	246	99	74	174
Autres placements		58	58		67	67
Sous-total placements financiers en UC	5 822	878	6 700	5 129	854	5 983
Immobilier de placement en UC	106		106	106		106
Sous-total immobilier de placement en UC	106		106	106		106
Total	5 928	878	6 806	5 235	854	6 089

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité d'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2015					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	87	(817)			87	(817)
Options	89	(8)	2		91	(8)
Contrats à terme de devises	23	(4)			23	(4)
Autres						
Total	199	(829)	2		201	(829)

En millions d'euros	31.12.2014					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	51	(798)			51	(798)
Options	69	(7)	2		71	(7)
Contrats à terme de devises		(7)				(7)
Autres						
Total	120	(812)	2		122	(812)

Au 30 juin 2015, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à un taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux,
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros,
- de couverture du risque devise,
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles,
- de couverture du risque Actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP	33		33	18		18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	368		368	134		134
Instruments dérivés de couverture	9		9	11		11
Actifs financiers disponibles à la vente	837		837	651		651
Prêts et créances sur les établissements de crédit	314		314	412		412
Prêts et créances sur la clientèle	1 886	(26)	1 860	1 703	(25)	1 678
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3		3	3		3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	679		679	733		733
Immeubles de placement						
Total	4 129	(26)	4 104	3 664	(25)	3 939

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	20
Instruments dérivés de couverture	15	18
Dettes envers les établissements de crédit	656	266
Dettes envers la clientèle	2 925	2 866
Dettes représentées par des titres	105	134
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	3 721	3 304

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Au cours du 1er semestre 2015, la progression des dépôts de la clientèle s'est poursuivie ce qui explique la hausse du poste « Dettes envers la clientèle ». Cette augmentation des ressources moins rapide que la progression des « Prêts et créances sur la clientèle » a permis de réduire le déséquilibre entre les ressources et les emplois à la clientèle.
- Parallèlement, le groupe a eu recours aux prêts TLTRO (Targeted longer-term refinancing operations) de la Banque Centrale Européenne, en raison de leurs taux bon marché d'où une hausse du poste « Dettes envers les établissements de crédit », et a donc investi sa trésorerie dans les actifs financiers disponibles à la vente et à la juste valeur par résultat.

NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

En millions d'euros	30.06.2015		31.12.2014	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	1		1	
Günes Sigorta	6	(24)	27	2
CEGID	75	4	74	6
La Banque Postale IARD	75	(2)	78	(5)
STAR	91	5	85	3
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	77	5	64	(12)
HOLDCO	654	(32)	708	3
Total	981	(45)	1 038	(2)

Le groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- Günes Sigorta en Turquie dont l'activité principale est l'assurance non vie,
- La Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat,
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'État tunisien.

De plus, Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

HOLDCO est une holding détenue à 24,93% par Groupama, le reste étant détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle détient principalement des titres de la société d'investissement cotée Icade. Cette dernière est la première foncière de bureaux et de parc d'affaires en Ile de France, la première foncière de santé et un partenaire majeur des grandes métropoles françaises en matière de promotion immobilière.

Le groupe détient par ailleurs une participation dans le capital de CEGID, premier éditeur français de solutions de gestion.

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	17	28	45	11	31	42
Provisions pour sinistres à payer	816	162	978	909	171	1 081
Autres provisions techniques	330	1	331	288		288
Total	1 164	190	1 354	1 208	203	1 411
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	6 891	2	6 893	6 924	2	6 926
Provisions pour sinistres à payer	133	4	137	131	4	135
Provisions participations aux bénéfices	19		19	19		19
Autres provisions techniques						
Total	7 043	6	7 049	7 074	6	7 080
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	8 207	196	8 403	8 282	209	8 491

NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE**NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4 106	37	4 143	4 722	15	4 737
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		106	106		155	155
Total	4 106	143	4 250	4 722	170	4 892

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2015 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2014.

Pour rappel, le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2015 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2014.

Les taux utilisés en France au 30 juin 2015 sont compris dans une fourchette entre 78,34 % et 90,35 % dont 90,35 % pour Groupama Gan Vie.

NOTE 13 –IMPOTS DIFFERES

NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(305)	(395)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(44)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(175)	(178)
Autres différences sur retraitements de consolidation	169	122
Frais d'acquisition non vie reportés	(34)	(25)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	417	419
Plus-values en sursis d'imposition		
Écart d'évaluation sur OPCVM	13	4
Couverture de change	(8)	4
Autres différences temporaires fiscales	(43)	(22)
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(10)	(123)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	(40)	(27)
Impôts différés enregistrés au bilan	(50)	(150)
dont actif	308	212
dont passif	(358)	(362)

Les comptes consolidés du groupe font ressortir au global un impôt différé passif de 50 millions d'euros. Cet impôt différé passif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 308 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 212 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 96 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 358 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 362 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une diminution de 4 millions d'euros.

Les stocks d'impôts différés n'ont pas été corrigés de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux pour les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros (Cf. loi de finance rectificative 2014). Cette correction aurait un impact non significatif.

Le montant des actifs nets d'impôts différés non constatés s'élève à 88 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 87 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015						31.12.2014
	France			International			Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	
Primes acquises non émises	495		495	14		14	510
Assurés, intermédiaires et autres tiers	709	(18)	692	377	(70)	307	999
Comptes courants coassureurs et autres tiers	178	(1)	177	56	(28)	28	205
Comptes courants cédants et rétrocedants	836		836	16	(1)	14	851
Total	2 218	(18)	2 200	463	(99)	364	2 564

NOTE 15 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	716		716	748
Personnel débiteur	7		7	8
Organismes sociaux	3		3	19
Débiteurs divers	986	(131)	855	880
Autres créances	283		283	269
Total	1 996	(131)	1 865	1 925

NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	716			716	748			748
Personnel débiteur	7			7	8			8
Organismes sociaux	3			3	19			19
Débiteurs divers	816	26	14	855	830	32	18	880
Autres créances	283			283	269			269
Total	1 826	26	14	1 865	1 875	32	18	1 925

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	638	78	716	671	77	748
Personnel débiteur	6	1	7	7	1	8
Organismes sociaux	3		3	19		19
Débiteurs divers	766	90	855	829	51	880
Autres créances	255	28	283	246	23	269
Total	1 668	198	1 865	1 772	153	1 925

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**NOTE 16.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
France	741	636
International	207	461
Total	948	1 097

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	113			113	19			19
Total	113			113	19			19

En millions d'euros	30.06.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	113		113	
Total	113		113	

NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE**Note 17.1 – Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu de l'article R322-5 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'État et constituées sous forme de société anonyme doivent avoir un capital minimum de 480 000 euros ou 800 000 euros selon les branches pratiquées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 17.2 – Incidence des opérations avec les actionnaires➤ **Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2015**

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Groupama SA a procédé à un remboursement partiel de son emprunt TSS, émis en 2007, pour un montant de 13 millions d'euros.

Suite à cette opération, les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros et
- d'un emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 416 millions d'euros.

➤ **Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres**

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

Note 17.3 – Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	6 491	7 852
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	6 063	7 262
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	428	590
Comptabilité reflet	(5 244)	(6 304)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(317)	(333)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(4)	(4)
Réserve de réévaluation - part du Groupe	866	1 150

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros se décompose comme suit :

- 42 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le Groupe, qui sera comptabilisée en résultat lors de la sortie des sous-jacents couverts ;
- 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge qui seront comptabilisés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

En application de la norme IFRS 10, le libellé du poste "intérêts minoritaires" a été modifié en "intérêts ne conférant pas le contrôle".

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2015						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	237	93	330	40	51	91	421
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	26	18	44	2	20	22	66
Reprises de l'exercice	(5)	(21)	(26)	(3)	(21)	(24)	(50)
Variation de change							
Solde à la clôture	258	90	348	39	50	89	437

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

En millions d'euros	31.12.2014						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	201	128	329	44	44	88	417
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	70	39	109	5	21	26	135
Reprises de l'exercice	(34)	(74)	(108)	(9)	(14)	(23)	(131)
Variation de change							
Solde à la clôture	237	93	330	40	51	91	421

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT**NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées	41		750	791			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.	41		750	791			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		4	26	30		4	26	30
Total	41	4	776	821		4	817	821

NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	791		791	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	30		30	

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 dont le solde s'établit à 41 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Au 30 juin 2015, la cotation de cette émission s'établit à 100,1% contre 99,5% au 31 décembre 2014. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

Groupama a procédé le 6 juillet 2015 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés à durée indéterminée.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2015, la cotation de cette émission s'établit à 111,9% contre 111,5% au 31 décembre 2014.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 30 millions d'euros et correspond principalement à une dette de crédit-bail.

NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 471	1 139	31 610	30 265	1 162	31 427
Provisions pour sinistres à payer	675	57	732	654	68	722
Provisions pour participation aux bénéfices	981	5	987	915	28	943
Autres provisions techniques	27	24	52	7	27	34
Total Assurance vie	32 154	1 227	33 381	31 841	1 286	33 127
Provisions pour primes non acquises	1 520	695	2 215	673	693	1 367
Provisions pour sinistres à payer	5 331	2 313	7 644	5 409	2 285	7 693
Autres provisions techniques	2 661	46	2 707	2 460	47	2 507
Total Assurance non vie	9 511	3 055	12 566	8 542	3 025	11 567
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	6 831	845	7 676	6 137	829	6 966
Total	48 497	5 126	53 622	46 520	5 140	51 660

Les passifs techniques des contrats d'assurance varient au 30 juin 2015 de +1 962 millions d'euros et concernent très majoritairement la France (+1 977 millions d'euros). Les variations se répartissent principalement entre les provisions techniques UC (+710 millions d'euros) d'une part et les provisions pour primes non acquises de l'assurance Non Vie (+848 millions d'euros) d'autre part, en raison du quittancement des primes de l'exercice au 1^{er} janvier.

NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE**NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 471		30 471	30 265		30 265
Provisions pour sinistres à payer	675		675	654		654
Provisions pour participation aux bénéfices	981		981	915		915
Autres provisions techniques	27		27	7		7
Total Assurance vie	32 154		32 154	31 841		31 841
Provisions pour primes non acquises	200	1 320	1 520	38	636	673
Provisions pour sinistres à payer	638	4 692	5 331	673	4 735	5 409
Autres provisions techniques	1 766	895	2 661	1 712	748	2 460
Total Assurance non vie	2 604	6 907	9 511	2 423	6 119	8 542
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	6 831		6 831	6 137		6 137
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	41 589	6 907	48 497	40 401	6 119	46 520

NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 139		1 139	1 162		1 162
Provisions pour sinistres à payer	57		57	68		68
Provisions pour participation aux bénéfices	5		5	29		29
Autres provisions techniques	24		24	27		27
Total Assurance vie	1 227		1 227	1 286		1 286
Provisions pour primes non acquises	59	636	695	66	628	693
Provisions pour sinistres à payer	84	2 229	2 313	82	2 202	2 285
Autres provisions techniques	12	34	46	10	37	47
Total Assurance non vie	156	2 899	3 055	158	2 867	3 025
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	845		845	829		829
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 227	2 899	5 126	2 273	2 867	5 140

NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	16 467	17 195
Provisions des contrats en UC	88	86
Provisions pour sinistres à payer	75	78
Provisions pour participation aux bénéfices	13	38
Autres provisions techniques	5	1
Total	16 648	17 398
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie	7	7
Provisions des contrats en UC	67	60
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	74	68
Total	16 722	17 466

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	14 809	1 665	16 475	15 684	1 518	17 202
Provisions pour sinistres à payer	68	7	75	68	10	78
Provisions participation aux bénéfices	11	3	13	35	3	38
Autres provisions techniques	3	1	5	1		1
Total	14 892	1 676	16 568	15 789	1 530	17 319

NOTE 22 – AUTRES DETTES

NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	152	7	159	161	8	168
Organismes sociaux	117	8	125	115	7	123
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 030	6	4 036	4 227	6	4 233
Créditeurs divers	558	61	619	621	55	676
Autres dettes	338	43	381	376	36	412
Total	5 195	125	5 319	5 500	111	5 611

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 4 036 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 4 233 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 197 millions d'euros. La baisse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 3 893 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 4 096 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 203 millions d'euros, issue principalement de Groupama Gan Vie.

NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	146		13	159	155		13	168
Organismes sociaux	125			125	123			123
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3 987	13	36	4 036	4 159	13	61	4 233
Créditeurs divers	619			619	676			676
Autres dettes	381			381	412			412
Total	5 257	13	49	5 319	5 524	13	74	5 611

NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Épargne retraite individuelle	890	359	1 249	970	276	1 246
Prévoyance individuelle	269	62	331	270	61	331
Santé individuelle	323	36	359	323	33	356
Autres	63		63	69		69
Assurance de la personne individuelle	1 545	457	2 002	1 632	370	2 002
Épargne retraite collective	85	22	107	89	21	110
Prévoyance collective	254	34	288	259	29	288
Santé collective	253	17	270	228	13	241
Autres	94		94	84		84
Assurance de la personne collective	686	73	759	660	63	723
Assurance de la personne	2 231	530	2 761	2 292	433	2 724
Automobile	604	579	1 183	612	586	1 198
Autres véhicules	35		35	38		38
Habitation	406	100	506	405	98	503
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	219	7	226	202	6	208
Construction	85		85	89		89
Particuliers et professionnels	1 349	686	2 035	1 346	690	2 036
Flottes	195	12	207	194	9	203
Dommages aux biens entreprises et collectivités	205	93	298	200	91	291
Entreprises et collectivités	400	105	505	394	100	494
Risques agricoles	203	133	336	212	95	307
Risques climatiques	100		100	120		120
TMA	94		94	89		89
Métiers agricoles	397	133	530	421	95	516
Autres métiers	167	41	208	150	38	188
Assurance de biens et responsabilité	2 314	965	3 278	2 311	923	3 235
Total Assurance	4 545	1 495	6 039	4 603	1 356	5 959

NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	2 231	2 314	141	4 686	76%	2 291	2 311	139	4 742	78%
Europe du Sud	432	788		1 220	20%	328	762		1 091	18%
PECO	98	176		275	4%	104	161		266	4%
Total	2 761	3 278	141	6 181	100%	2 724	3 235	139	6 098	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	26		26	28		28
Commissions (produits)	30	64	94	31	62	93
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	18		18	16		16
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	2	1	2	(1)		0
Produits des autres activités	1	1	1		1	1
Total	76	65	141	75	64	139

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes consolidés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	866	123	988	972	123	1 095
Gains sur les opérations de change	135	6	141	18	5	23
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	64	2	65	55	2	57
Revenus des immeubles	47		47	50		51
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 111	131	1 242	1 095	130	1 225
Intérêts reçus des réassureurs	1		0	(1)		(1)
Pertes sur les opérations de change	(63)	(5)	(68)	(26)	(5)	(32)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(129)	(12)	(141)	(101)	(9)	(110)
Amortissements et provisions sur immeubles	(15)	(2)	(17)	(17)	(1)	(18)
Charges de gestion	(161)	(6)	(167)	(161)	(5)	(166)
Charges des placements	(368)	(25)	(393)	(306)	(21)	(327)
Détenus à des fins de transaction	(73)	1	(72)	74	3	77
Disponibles à la vente	505	26	531	181	30	211
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	(27)	3	(24)	(1)	3	2
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	405	30	435	254	36	290
Détenus à des fins de transaction	26	1	27	16	10	26
Dérivés	89		89	(194)		(193)
Ajustements ACAV	300	8	308	327	17	345
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	415	8	424	150	28	178
Disponibles à la vente			(1)	(4)	(5)	(9)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts				4		4
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(1)		(1)	0	(5)	(5)
Total	1 563	144	1 707	1 193	168	1 361

NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	31	(24)		(1)	6	33	2			35
Actions	39	415	2	(2)	454	67	185		(9)	243
Obligations	759	23	5		787	773	16	26		815
OPCVM actions	23	11	57	1	92	38	85	35		158
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(1)			(1)		4			4
Autres OPCVM de trésorerie		1			1		6	1		7
OPCVM à revenu fixe	29	14	2		45	43	10	33		86
Dérivés		(5)	89		84		(13)	(194)		(207)
Autres produits des placements	203	1	(38)		166	143	(5)	(68)	4	74
Produits des placements	1 084	435	117	(2)	1 634	1 097	290	(167)	(5)	1 215
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(156)				(156)	(157)				(157)
Autres charges des placements	(79)				(79)	(42)				(42)
Charges des placements	(235)				(235)	(199)				(199)
Produits financiers nets de charges	849	435	117	(2)	1 399	898	290	(167)	(5)	1 016
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			515		515			351		351
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(207)		(207)			(6)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	849	435	425	(2)	1 707	898	290	178	(5)	1 361

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

En 2014, les comptes de dotations et reprises de provisions sur valeurs mobilières ont fait l'objet d'une ventilation par nature d'actifs (actions, obligations, OPCVM actions, OPCVM à revenu fixe...) contrairement aux arrêtés antérieurs. À ce titre, l'information proforma est présentée.

Les produits des placements nets de charges de gestion augmentent de 346 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- La diminution des revenus et charges de 49 millions d'euros dont 43 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions, 28 millions d'euros sur les obligations et OPCVM obligations et une augmentation nette de 22 millions d'euros sur les autres produits et charges.
- L'augmentation nette des plus-values réalisées nettes de reprises de dépréciation pour 145 millions d'euros dont 156 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions.
- L'augmentation de la variation de juste valeur de 247 millions d'euros dont une variation positive de juste valeur des dérivés de 283 millions d'euros et une variation négative de 37 millions d'euros de juste valeur des contrats UC.
- La diminution de la charge des dotations aux provisions pour dépréciation de 3 millions d'euros.

NOTE 24.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)- FRANCE

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	32	(27)			5	34	(1)			33
Actions	38	412	1	(1)	450	66	183		(4)	245
Obligations	658	2	4		664	669	(7)	23		685
OPCVM actions	19	9	56		84	37	79	27		143
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(1)			(1)		4			4
Autres OPCVM de trésorerie		1			1		6	1		7
OPCVM obligations	26	14	2		42	37	10	33		80
Dérivés		(5)	89		84		(13)	(194)		(207)
Autres produits des placements	194		(36)		158	134	(7)	(68)	4	63
Produits des placements	967	405	116	(1)	1 487	977	254	(178)	0	1 053
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(152)				(152)	(152)				(152)
Autres charges des placements	(72)				(72)	(36)				(36)
Charges des placements	(224)				(224)	(188)				(188)
Produits financiers nets de charges	743	405	116	(1)	1 263	789	254	(178)	0	865
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			499		499			331		331
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(199)		(199)			(3)		(3)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	743	405	416	(1)	1 563	789	254	150	0	1 193

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)- INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2015					30.06.2014 Proforma				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(1)	3		(1)	1	(1)	3			2
Actions	1	3	1	(1)	4	1	2		(5)	(2)
Obligations	101	21	1		123	104	23	3		130
OPCVM actions	4	2	1	1	8	1	6	8		15
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	3				3	6				6
Dérivés										
Autres produits des placements	9	1	(2)		8	9	2			11
Produits des placements	117	30	1	(1)	147	120	36	11	(5)	162
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(4)				(4)	(5)				(5)
Autres charges des placements	(7)				(7)	(6)				(6)
Charges des placements	(11)				(11)	(11)				(11)
Produits financiers nets de charges	106	30	1	(1)	136	109	36	11	(5)	151
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			16		16			20		20
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(8)		(8)			(3)		(3)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	106	30	9	(1)	144	109	36	28	(5)	168

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 588)	(943)	(4 531)	(3 867)	(860)	(4 727)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	78	(17)	61	138	(55)	83
Provisions mathématiques	1 020	(76)	944	1 182	(21)	1 161
Provisions en UC	(465)	(24)	(489)	(595)	(28)	(623)
Participation aux bénéfices	(1 073)	(52)	(1 125)	(765)	(64)	(829)
Autres provisions techniques	(212)	2	(211)	(51)	(1)	(52)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(4 240)	(1 111)	(5 350)	(3 958)	(1 029)	(4 987)

NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE**NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	106	15	121	47	11	58
Charges des sinistres	329	19	347	360	41	402
Variation des provisions techniques	11	1	11	23	(4)	19
Participation aux résultats	(143)	1	(143)	(149)	1	(148)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	302	35	337	282	49	331
Primes cédées	(446)	(132)	(578)	(454)	(94)	(548)
Variation de primes non acquises	6	35	41	7	24	32
Charges sur cession en réassurance	(440)	(97)	(537)	(447)	(70)	(516)
Total	(138)	(63)	(200)	(165)	(20)	(185)

NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	9		9	33	2	35
Charges opérationnelles non courantes	(20)	(10)	(31)	(51)	(11)	(62)
Total	(11)	(10)	(22)	(18)	(9)	(27)

Une sanction de 3 millions d'euros a été prononcée fin juin 2015 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à l'encontre de Groupama Gan Vie pour sa gestion des contrats d'assurance vie en déshérence.

NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2015	30.06.2014
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(31)	(48)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(31)	(48)

La diminution des charges de financement pour 17 millions d'euros provient principalement de l'opération d'échange des dettes subordonnées, ainsi que du remboursement fin 2014 de la facilité de crédit.

NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT**NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2015			30.06.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	66	(13)	53	75	(36)	38
Impôt différé	90	(4)	86	(22)	19	(3)
Total	156	(17)	139	53	(17)	36

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2015	30.06.2014
Charge d'impôt théorique	11	9
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(12)	(20)
Impact des différences de taux d'imposition	141	46
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2)	
Autres différences	1	
Charge d'impôt effective	139	36

L'impôt sur le résultat est un produit global (impôt différé plus impôt social) de 139 millions d'euros au 30 juin 2015 contre un produit de 36 millions d'euros au 30 juin 2014.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution du poste « impact des différences de taux » ainsi que par celle des « charges et produits non déductibles ou non imposables ».

Cette augmentation intègre la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 1 million d'euros au 30 juin 2015 contre une charge de 17 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2015		30.06.2014	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	(52)	34,43%	(96)	34,43%
Bulgarie		10,00%	1	10,00%
Chine	5	25,00%	1	25,00%
Grèce	1	26,00%	1	26,00%
Hongrie	9	19,00%	9	19,00%
Italie	35	34,32%	45	33,72%
Portugal	2	22,50%		24,50%
Roumanie	3	16,00%	2	16,00%
Royaume-Uni	6	20,25%	4	21,50%
Slovaquie			(1)	19,00%
Tunisie	5	30,00%	2	30,00%
Turquie	(46)	20,00%	7	20,00%
Total	(32)		(26)	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2013 à 2015 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	568	557
Engagements sur titres à recevoir	8	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	576	557
Engagements reçus sur opérations en devise	7	
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire	7	
Engagements de financement donnés	203	481
Engagements de garantie donnés	19	21
Engagements sur titres à livrer	3	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	226	502
Engagements donnés sur opérations en devises	7	
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	4	4
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire	11	4
Autres engagements donnés	1 503	917
Total des autres engagements donnés	1 503	917

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 576 millions d'euros.

Les engagements donnés s'élèvent à 226 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

D'autres engagements ont été donnés pour 1 503 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne. Ce montant était de 916 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2015	31.12.2014
Avals, cautions et garanties reçus	87	90
Autres engagements reçus	1 389	784
Total engagements reçus hors réassurance	1 476	874
Engagements reçus au titre de la réassurance	426	446
Avals, cautions et garanties donnés	348	328
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	526	472
Autres engagements donnés	1 333	57
Total engagements donnés hors réassurance	2 206	857
Engagements donnés au titre de la réassurance	4 566	4 479
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 87 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 1 389 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- La ligne de crédit mise en place en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 30 juin 2015.
- En outre, le groupe a prêté des titres obligataires en échange d'un collatéral composé d'actions. Cette opération se traduit par 511 millions d'euros d'actions reçues en garantie.
- Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Cela se traduit dans les comptes par 35 millions d'euros de titres reçus en garantie.
- Des promesses de ventes d'immeubles par lot de la filiale Groupama Gan Vie pour 61 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 348 millions d'euros et se composent principalement des opérations suivantes :

- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 163 millions d'euros,
- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Gan Eurocourtage pour 46 millions d'euros,
- garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros.

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 526 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 333 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Le groupe a prêté des titres obligataires en échange d'un collatéral composé d'actions. Cette opération se traduit par 450 millions d'euros d'obligations prêtées.
- Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan. Cela se traduit dans les comptes par 758 millions d'euros de titres donnés en garantie.
- Les engagements sur loyers de crédit-bail et des promesses de ventes principalement de la filiale Groupama Gan Vie s'élèvent à près de 93 millions d'euros.

Les engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Concernant le TSDI émis en 2005 dont le solde s'élève à 41 millions d'euros suite à l'opération d'échange intervenue en mai 2014, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Le groupe n'a pas utilisé cette faculté.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrée de périmètre

Un OPCVM est entré dans le périmètre.

Sortie de périmètre

Une société immobilière est sortie du périmètre de consolidation à la suite de son absorption par Gan Foncier.

3 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

Transfert d'activité

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA S.A.	Holding	France	100,00	100,00	Sté Mère	100,00	100,00	Sté Mère
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
CEGID	Assurance	France	26,89	26,89	MEE	26,89	26,89	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,99	98,99	IG	98,99	98,99	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,56	IG	100,00	99,56	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAROLÉ NASH	Courtage	Royaume-Uni	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	49,00	MEE	49,00	49,00	MEE
MASTERCOR Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume-Uni	49,00	49,00	MEE	49,00	49,00	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,93	MEE	24,93	24,93	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,32	95,32	IG	95,32	95,32	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	87,67	87,67	IG	87,67	87,67	IG
OPCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
40 RENÉ BOULANGER	Immobilier	France				100,00	98,92	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,92	IG	100,00	98,92	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,32	IG	100,00	95,32	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	MEE	61,31	61,31	MEE
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,57	MEE	69,57	69,57	MEE
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	64,52	64,52	MEE	64,52	64,52	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31,91	31,91	MEE	31,91	31,91	MEE
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	86,79	86,79	IG	89,17	89,17	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	33,10	33,10	MEE	30,96	30,96	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	66,58	66,58	IG	74,78	74,78	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	59,09	59,09	IG	57,25	57,25	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	86,84	86,84	IG	86,56	86,56	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	27,73	27,73	MEE	38,58	38,58	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	88,88	88,88	IG	88,88	88,88	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	98,11	98,11	IG	98,96	98,96	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France				98,73	98,73	IG
GROUPAMA CREDIT EURO GD	OPCVM	France	44,37	44,37	MEE	44,37	44,37	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	94,14	94,14	IG	96,11	96,11	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	98,60	98,60	IG	98,75	98,75	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	95,96	95,96	IG			

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015 des comptes consolidés condensés

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie

Aux actionnaires
GROUPAMA S.A.
8-10, rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Groupama SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, qui n'ont cependant pas d'incidence significative sur les états financiers au 30 juin 2015.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Éric Dupont

Jean-Claude Pauly

Nicolas Dusson

Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le premier semestre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent Rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 31 juillet 2015

Thierry Martel

Directeur général